

PAKISTAN

De nouveaux homicides ont été commis à l'encontre d'ahmadis, alors que les autorités persistent à fermer les yeux sur les violences dont les minorités religieuses sont la cible

Index AI : ASA 33/015/00

Dix jours après le meurtre de cinq membres de la communauté ahmadiyya, au Pakistan, cinq autres ahmadis, dont deux mineurs, ont été assassinés dans leur mosquée du district de Sargodha.

« Le silence observé par les autorités au sujet des meurtres – motivés par des considérations religieuses – commis le 30 octobre au Pakistan et le fait qu'aucune enquête n'ait été ouverte sur ces événements ont directement contribué à instaurer un climat encourageant les extrémistes de ce pays à harceler, à attaquer et à tuer des membres de minorités religieuses », a déclaré Amnesty International aujourd'hui (lundi 13 novembre 2000).

De même que l'attaque précédente, menée dans le village de Ghatialian, les derniers événements survenus dans le village de Takht Hazara (district de Sargodha, province du Pendjab) se sont produits sur fond de tensions opposant depuis des mois des courants religieux. Les autorités locales n'ont pris aucune mesure après qu'eurent été organisées des manifestations anti-ahmadis et que des tombes d'ahmadis eurent été profanées par des musulmans orthodoxes agissant à l'instigation de leur mollah. Elles ont conseillé aux membres de la communauté ahmadiyya venus chercher secours de garder leur calme mais n'ont rien fait pour assurer leur protection, ni pour empêcher de nouveaux drames.

Tôt dans la matinée du vendredi 10 novembre, une foule menée par le mollah a défilé dans les rues en scandant des slogans hostiles aux ahmadis. Lorsque le cortège est arrivé à proximité de la mosquée des ahmadis, les personnes qui se trouvaient à l'intérieur de l'édifice ont appelé la police et demandé sa protection. Les manifestants, dont le nombre a rapidement augmenté, ont forcé la porte de la mosquée et ont attaqué

quatre ahmadis, les tuant et mutilant leur corps au moyen de haches. Ils ont ensuite saccagé le bâtiment et l'ont incendié. Au nombre des blessés se trouvait un adolescent de quatorze ans, qui a succombé par la suite à ses blessures. La police est arrivée sur les lieux après les événements.

« Combien de personnes encore devront payer de leur vie leurs croyances religieuses avant que le gouvernement pakistanais ne prenne des mesures et ne déclare publiquement et sans équivoque que de telles violences ne sauraient être tolérées ? La liberté de religion est un droit inscrit dans la Constitution du pays. Il est temps que ce droit s'inscrive dans les faits », a déclaré Amnesty International.

Complément d'information

Au Pakistan, les ahmadis se considèrent comme des musulmans mais sont tenus pour hérétiques par les musulmans orthodoxes. Les membres de la communauté ahmadiyya ont été déclarés non musulmans en 1974 et, en vertu de plusieurs lois adoptées ultérieurement, les ahmadis qui professent, pratiquent ou propagent leur foi se rendent coupables d'une infraction pénale. Des dizaines d'ahmadis ont été inculpés aux termes de dispositions du Code pénal pakistanais qui sanctionnent des infractions à caractère religieux, se voyant notamment reprocher d'avoir appelé à la prière, propagé leur foi et qualifié leur lieu de culte de « *mosquée* ». Plusieurs ahmadis ont été inculpés de blasphème, crime qui, aux termes de l'article 295-C du Code pénal, est passible de la peine capitale. Depuis le début de l'année, dans le seul district de Sialkot, des poursuites pénales ont été engagées contre 23 ahmadis sur la base de chefs d'inculpation d'ordre religieux.

Ces sept dernières années, une vingtaine d'ahmadis ont été tués ; lorsque ces meurtres ont été suivis d'enquêtes, celles-ci ont traîné en longueur, et aucun des auteurs présumés n'a été traduit en justice. Amnesty International a été informée qu'aucune enquête n'avait été ouverte sur le meurtre des cinq ahmadis tués dans le village de Ghatialian le 30 octobre. ●

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 215/00
13 novembre 2000
page 2

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à

Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>